



-4046-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 4 octobre 2021 à 19 h 00, à la salle du conseil municipal de la Ville de Forestville :

- Sont présents** : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
Mme Gina Foster, directrice générale par intérim;
Mme Lison Huard, greffière par intérim;
- Est absent** : M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter l'ordre du jour tel que présenté en retirant les points 9.3 et 9.4 et en laissant les affaires nouvelles ouverte :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des derniers procès-verbaux**
 - 3.1 Séance ordinaire du 14 septembre 2021
 - 3.2 Séance extraordinaire du 27 septembre 2021
- 4. Message de la mairesse**
 - 4.1 Félicitations à Audréanne Foster et Laurence Tremblay
 - 4.2 Projet de développement domiciliaire 11^e Rue et 12^e Rue
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Modernisation aéroport - Phase 2 - Programme aide québécois infrastructures aéroportuaires (PAQIAR)
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard
 - 6.2 Animation marché de Noël - Dépôt au programme de soutien culturel de la MRC de Haute-Côte-Nord



7. Urbanisme et mise en valeur du milieu

- 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
- 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction
- 7.3 Dérogation mineure # 2021-09

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 8.2 Démission au poste de pompier
- 8.3 Engagement au poste de Pompier

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 Soumission fourniture d'abrasifs

10. Tourisme

- 10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

- 11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

- 12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Présentation des états comparatifs
- 13.3 Libération fonds garantie responsabilité civile primaire - Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie - Période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012

14. Ressources humaines

- 14.1 Secrétaire administrative - Préposée SAAQ - Embauche

15. Actes législatifs

- 15.1 Avis de motion règlement # 2021-300

16. Affaires nouvelles

17. Période de questions des citoyens

18. Clôture et levée de la séance



Adoption des procès-verbaux

R-211004-216

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire, du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 14 septembre 2021, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

R-211004-217

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance extraordinaire, du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 27 septembre 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.

Modernisation aéroport - Phase 2 - Programme aide québécois infrastructures aéroportuaires (PAQIAR)

R-211004-218

Considérant que les municipalités propriétaires d'aéroport ou d'aérodrome sont admissible au programme aide québécois infrastructures régionales (PAQIAR);

Considérant que le PAQIAR reconnaît comme admissibles les équipements de balisage lumineux, l'approche aux instruments et les aides à la navigation;

Considérant que l'acquisition des équipements présentés dans cette demande permet d'optimiser les opérations, la fonctionnalité et l'attractivité de l'aéroport de Forestville;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à présenter et signer tous les documents nécessaires à ce projet de modernisation de l'aéroport de Forestville.

Animation marché de Noël - Dépôt au programme de soutien culturel de la MRC de Haute-Côte-Nord

R-211004-219

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville a comme objectif la relance en présentiel du marché de Noël à Forestville le dimanche 28 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien culturel de la MRC de la Haute-Côte-Nord permettra de diversifier les activités offertes et de bonifier l'expérience client de cet événement;

CONSIDÉRANT que le développement d'activités culturelles gratuites en parallèle du marché contribuera à l'essor et à l'attractivité de l'événement;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser M. Jean-Sébastien Painchaud, directeur du développement économique à présenter et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.



**Rapport des permis de rénovation et de construction
R-211004-220**

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par Mme Valérie Gille, technicienne en urbanisme.

Mois de septembre 2021			Cumulatif annuel 2021	
Type de permis	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Agrandissement	1	8 000 \$	4	62 000 \$
Aménagement de terrain	2	40 000 \$	13	135 500 \$
Clôture	-	-	6	9 600 \$
Construction bâtiment principal	-	-	2	228 000 \$
Construction bâtiment accessoire	3	9 000 \$	21	1 559 719 \$
Démolition	-	-	4	600 \$
Enseigne	-	-	5	26 400 \$
Galerie - perron - patio	-	-	5	11 500 \$
Général	-	-	5	384 000 \$
Installation septique	1	10 000 \$	4	37 000 \$
Piscine hors terre	-	-	3	14 000 \$
Puisage d'eau	-	-	2	22 000 \$
Rénovations / réparations	6	100 800 \$	77	1 822 891 \$
Changement d'usage	1	-	1	-
Total	14	167 800 \$	152	4 313 210 \$

Dérogation mineure - DM-2021-09

R-211004-221

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par M. Éric Jean pour l'immeuble situé au 44, 7^e Rue sur le lot 3 498 149 concernant l'empiètement du garage de 0.2 m dans la marge de recul latérale Nord tandis que le règlement de zonage 2009-236 en vigueur mentionne que la marge de recul doit être de 1 mètre;

CONSIDÉRANT que la construction du garage a fait l'objet d'un permis de construction et que les travaux ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT que l'application de la disposition du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant mais ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure est recevable et ne vient pas à l'encontre des orientations et objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande son acceptation;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié conformément aux règlements sur les dérogations mineures et aux modalités de publication des avis publics;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la dérogation mineure 2021-09 de Monsieur Éric Jean pour l'immeuble situé au 44, 7^e Rue, ayant pour objet d'autoriser l'empiètement du garage de 0.2 mètre dans la marge latérale côté nord.



-4050-

Démission au poste de pompier

R-211004-222

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la démission des pompiers suivants :

Nom	Division	Date d'entrée
Denis Blouin	Forestville	10-01-1982
Jean-Manuel Derrien	Les Escoumins	12-06-2018

Engagement au poste de pompier

R-211004-223

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du service de sécurité incendie et de procéder à l'engagement du pompier suivant :

Nom	Division
Jérémy Bouchard	Forestville

Soumission fourniture d'abrasifs

R-211004-224

CONSIDÉRANT QUE, le 27 septembre 2021, à 11 h 00, Mme Gina Foster, directrice par intérim a procédé à l'ouverture de la soumission # 20210927-11h, concernant la fourniture de 800 tonnes d'abrasifs pour la saison hivernale 2021-2022, en présence de Mme Lison Huard, greffière par intérim et M. Styve Gagnon, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE 3 soumissionnaires ont été invités et que les 2 soumissions suivantes ont été reçues :

Nom du soumissionnaire	Montant (la tonne)	Montant total
9147-9436 Québec inc.	15.25 \$	12 200 \$
Les Excavations A. Savard inc	22.00 \$	17 600 \$

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la plus basse soumission conforme de l'entreprise 9147-9436 Québec inc. au taux de 15.25 \$ la tonne métrique, pour un montant total de 12 200 \$, plus taxes applicables.

Approbation et paiement des comptes

R-211004-225

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer ont été remises à chaque membre du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;

CONSIDÉRANT QUE la directrice par intérim a fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et que la trésorière par intérim atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.



Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	398 680.34 \$
Comptes payés par chèques	257 831.50 \$
Comptes à payer	97 660.36 \$
Total	754 172.20 \$

Présentation des états comparatifs

R-211004-226

Tel que requis à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil, tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état comparatif est déposé. Il compare également les revenus et dépenses de l'exercice financier précédent, qui ont été réalisés au cours de la même période.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31-08-2021	Résultat au 31 août 2020	Résultat au 31 août 2021	Budget 2021
Revenus			
Taxes	3 694 456 \$	3 799 006 \$	3 811 300 \$
Tenant lieu de taxes	288 112 \$	323 105 \$	353 800 \$
Sécurité publique	570 337 \$	294 766 \$	742 344 \$
Revenus de sources locales	29 816 \$	34 569 \$	147 000 \$
Autres revenus	381 806 \$	539 463 \$	497 275 \$
Transferts	1 179 818 \$	2 329 978 \$	1 749 983 \$
Appropriation des surplus	62 030 \$	70 731 \$	1 471 346 \$
Total des revenus	6 206 375 \$	7 391 617 \$	8 773 048 \$
Dépenses			
Administration générale	592 839 \$	670 827 \$	947 300 \$
Sécurité publique	810 859 \$	733 220 \$	1 269 708 \$
Transport	766 885 \$	1 004 918 \$	1 737 260 \$
Hygiène du milieu	563 865 \$	579 659 \$	1 291 000 \$
Santé et bien-être	15 310 \$	- \$	6 000 \$
Urbanisme et mise en valeur	287 647 \$	304 854 \$	577 600 \$
Loisirs et culture	529 661 \$	622 706 \$	1 022 500 \$
Service de la dette	258 296 \$	258 299 \$	539 000 \$
Activités d'investissement	496 882 \$	684 581 \$	1 382 680 \$
Total des dépenses	4 322 243 \$	4 859 064 \$	8 773 048 \$

Le second état comparatif compare les revenus et les dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors la trésorière par intérim, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31-12-2021	Résultat prévu au 31-12-2021	Budget 2021
Revenus		
Taxes	3 818 923 \$	3 811 300 \$
Tenant lieu de taxes	353 850 \$	353 800 \$
Sécurité publique	743 086 \$	742 344 \$
Revenus de sources locales	83 210 \$	147 000 \$
Autres revenus	547 003 \$	497 275 \$
Transferts	2 329 978 \$	1 749 983 \$
Appropriation des surplus	- \$	1 471 346 \$
Total des revenus	7 876 049 \$	8 773 048 \$



ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31-12-2021	Résultat prévu au 31-12-2021	Budget 2021
Dépenses		
Administration générale	899 935 \$	947 300 \$
Sécurité publique	1 206 223 \$	1 269 708 \$
Transport	1 335 018 \$	1 737 260 \$
Hygiène du milieu	676 159 \$	1 291 000 \$
Santé et bien-être	5 433 \$	6 000 \$
Urbanisme et mise en valeur	396 310 \$	577 600 \$
Loisirs et culture	935 706 \$	1 022 500 \$
Service de la dette	522 448 \$	539 000 \$
Activités d'investissement	1 019 940 \$	1 382 680 \$
Total des dépenses	6 997 172 \$	8 773 048 \$

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents d'accepter les états comparatifs tels que présentés par Mme Isabelle Gendreau, trésorière par intérim.

**Libération fonds de garantie responsabilité civile primaire - Regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie - Période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012
R-211004-227**

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Promutuel sous le numéro E5527891101 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la Ville de Forestville y a investi une quote-part de 5 724 \$ représentant 4.5792 % de la valeur totale du fonds. CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Promutuel touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Promutuel pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.



CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville demande que le reliquat de 16 030.49 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

CONSIDÉRANT que l'assureur Promutuel pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la Ville de Forestville s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2011 au 31 décembre 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

**Secrétaire administrative - Préposée SAAQ - Embauche
R-211004-228**

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de Mme Johanne Harvey à titre de secrétaire administrative préposée à la SAAQ.

Il est également résolu de fixer le salaire à l'échelon 3 de la classe 5 dont la date de référence est le 25 octobre 2021.

**Avis de motion règlement # 2021-300
R-211004-229**

La conseillère Mme Nadine Gagné donne un avis de motion afin d'aviser que sera adopté, à une séance subséquente, le règlement # 2021-300 relatif à l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et la conseillère Mme Dolorès Simard propose la levée à 19 h 45, et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.



-4054-

Mairesse

Greffière

Je, Micheline Antil, confirme que j'ai approuvé toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.